



Le Val d'Orge Escrime

Est heureux de vous convier
à la 4^{ème} édition du
« Challenge d'Automne EPEE »

Catégories Benjamin(e) et Minime

Le dimanche 04 octobre 2015

Challenge référence comptant pour le classement départemental du 91

**COSOM Pierre de Coubertin
31 bis, avenue de l'armée Leclerc
91600 SAVIGNY / ORGE**

VAL D'ORGE ESCRIME REGLEMENT DE LA COMPETITION « CHALLENGE D'AUTOMNE EPEE »

Dates et lieu : **dimanche 04 octobre 2015**, COSOM, complexe sportif Pierre de Coubertin, 31 bis avenue de l'armée Leclerc, 91600 SAVIGNY SUR ORGE. Détails et plan d'accès sur www.v-o-e.com

CATEGORIES ET ARMES : **GARCONS ET FILLES**

BENJAMINS (nés en 2004-2003):

Epée électrique, lame 2

MINIMES (nés en 2002 –2001) :

Epée électrique lame 5

MATERIEL : **Celui-ci devra être en conformité avec le règlement de la FFE**

LICENCE : **Licence validée FFE 2015-2016**

HORAIRES :

BENJAMINS	:	inscriptions : 9h00	scratch : 9h15
MINIMES	:	inscriptions : 9h00	scratch : 9h15

FORMULE :

Un tour de poule de 4, 5 ou 6 tireurs suivi d'un tableau d'élimination directe de 64 ou 32 selon le nombre d'inscrits.

Tous les litiges seront tranchés par le Directoire Technique qui se réserve le droit de modifier le présent règlement pour la bonne marche de l'épreuve.

RECOMPENSES INDIVIDUELLES:

Suivant le nombre d'engagés, les 4 ou 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

ARBITRAGE :

Chaque club est prié de présenter un arbitre à partir de 4 tireurs engagés (toutes catégories confondues)

Les arbitres seront rétribués selon le barème de la Ligue d' Escrime de l'Ile de France Ouest.

ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à **8 Euros**

Les engagements se feront en ligne sur le site de la fédération jusqu'au vendredi 02 octobre. Vous pouvez également les envoyer au plus tard **le jeudi 01 octobre** par mail à Nathalie CRASTES (Tel 06 21 66 71 49) voescrime@gmail.com , ou par courrier au 62, Rue Remonteru 91560 CROSNE.

BUFFET :

Un buffet chaud et froid sera à votre disposition pendant toute la durée de l'épreuve.

Le VAL d'ORGE ESCRIME, organisateur, se réserve le droit d'apporter tout aménagement nécessaire au bon déroulement de la compétition, pourvu qu'il ne soit pas contraire à l'esprit du règlement, ainsi que trancher les litiges. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol, détérioration ou perte de matériel pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs. Seuls les tireurs, arbitres, Maîtres d'armes et organisateurs ont accès aux pistes.

Le Maître d'Armes : Yann SIBILLE

La Présidente : Nathalie CRASTES